

Conseil Municipal
du
26 septembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt six septembre, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier LAMOUREUX, Maire.

Présents : *Didier LAMOUREUX, Annie POSSAMAÏ, Gilles FRAIS, Annabelle CUVELLIER, Gilles GALLÈS, Jérôme TROLLIET, Christophe LARTIGUE, Cédric SOULARD.*

Excusés *Françoise MENEL, Romain ROUX.*

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier compte-rendu de la réunion du mois précédent. Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DEPART DU DOCTEUR DUFFAU – ARRIVEE DU DOCTEUR ORLIK.

Mmes Odile CASNABET et Chantal LAMOUREUX participent à la réunion.

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à Mme Odile CASNABET (représentant Mme Françoise MENEL) de bien vouloir venir présenter le programme de la manifestation qu'elles souhaitent organiser pour le départ à la retraite du Dr DUFFAU afin que la municipalité puisse se joindre à ce projet. Une boîte a été mise à la pharmacie à la disposition des personnes souhaitant participer à l'achat d'un cadeau.

Françoise Menel fait faire 800 toasts salés par Super U, Odile CASNABET fera des pâtisseries et a contacté les viticulteurs.

La Municipalité complètera cet apéritif en confectionnant divers petits fours, légumes et gâteaux ainsi que le cocktail d'apéritif. Deux bouquets de fleurs seront offerts, l'un à Mme DUFFAU et l'autre à Mme Delphine ORLIK.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir se rendre à la salle des fêtes le samedi 8 octobre à partir de 14 h 30 pour l'installation.

Afin de convier toute la population, Bernard BELIARD confectionnera un flyer qui sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Monsieur le Maire contactera Sud Ouest qui pourrait faire un article sur ce sujet.

TRAVAUX BATIMENTS : TOITURE EPICERIE, PEINTURE LOGEMENT ECOLE, FAÇADE GARAGE GONIN

TOITURE EPICERIE

Dans le cadre du FDAEC, trois entreprises on été contactées

<i>Entreprise</i>	<i>Montant HT</i>	<i>TVA</i>	<i>TTC</i>	
<i>GALLES Gilles</i>	<i>10 567.50</i>	<i>2 071.23</i>	<i>12 638.73</i>	
<i>SEINTOURENS Jean Michel</i>	<i>11 592.28</i>	<i>2 272.09</i>	<i>13 864.37</i>	
<i>BAPSALLE Lilian</i>	<i>11 341.05</i>	<i>2 222.85</i>	<i>13 563.89</i>	

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise GALLES.

PEINTURE LOGEMENT ECOLE

Monsieur le Maire propose d'effectuer les travaux de peinture du logement de l'école (salle de bains) dans le cadre du FDAEC 2012. Il en informera la locataire qui devra patienter jusqu'en janvier 2012. EFP a établi un devis qui s'élève à 1 003 euros TTC.

FACADE GARAGE GONIN

Monsieur le Maire propose de demander l'avis de M. David BLAZQUEZ, retenu pour l'aménagement de l'Esplanade Fongrave, en ce qui concerne le choix du revêtement pour cette façade.

ESPLANADE FONGRAVE : DELAI REMISE PREMIERE ESQUISSE

M. David Blazquez a indiqué qu'il remettrait le premier projet sous quinzaine. Ce dossier sera transmis aux associations sportives et au Comité des fêtes.

ENTREPRISE VITIS ENERGIE

L'entreprise VITIS ENERGIE va certainement arrêter son activité fin octobre, un repreneur doit être reçu mercredi. Monsieur le Maire informera le conseil municipal de l'avancée du projet.

FLAVESCENCE DORÉE

Monsieur Jérôme TROLLIET remercie Monsieur le Maire d'avoir organisé la réunion sur la flavescence dorée mais regrette de n'avoir pas été convié à la visite de Monsieur le Préfet qui s'est rendu sur les parcelles de M. Olivier GUILLON à Coirac. Monsieur le Maire indique que l'invitation a été faite à l'initiative de M. Bernard FARGES, Président du Syndicat des Bordeaux lors d'une visite des caves coopératives de la région.

En réponse à une question de M. Christophe LARTIGUE, Monsieur Jérôme TROLLIET indique que ce sont les services de la préfecture qui demanderont l'arrachage des parcelles infectées.

ETUDE ENFOUISSEMENT RESEAU

Dans le cadre du plan tempête, l'Etat procède par l'intermédiaire d'ERDF à l'enfouissement des réseaux moyenne tension (15 000- 20000 volts). Les travaux seront effectués à Gornac au cours de l'année 2012, le chantier s'étendra de la route de Coirac depuis la COVEMAT jusqu'au niveau du clos des Palmiers pour continuer sur la route de l'église, descendre le long du cimetière sur le chemin de Fongrave et se poursuivre jusqu'à l'esplanade. Ces travaux incluent le déplacement du transformateur qui sera installé près du container à bouteilles.

La municipalité profiterait de ces travaux pour enfouir également les réseaux de basse tension (240-400 volts), les lignes téléphoniques l'éclairage public et pour anticiper les fourreaux permettant de passer la fibre optique. Le SDEEG qui sera maître d'œuvre pour tous ces travaux procède au chiffrage.

D'autre part 19 poteaux vont être installés le long de la route départementale 230 en direction de Sauveterre de Guyenne pour alimenter en fibre optique le central téléphonique de Gornac. C'est un investissement réalisé par France Télécom qui s'est engagé à enfouir ce réseau lors de l'élargissement de la RD 230.

CAB

Monsieur le Maire indique qu'il a contacté M. BROICHOT afin de faire avancer le dossier de la CAB, celui-ci termine son projet et le présentera fin octobre.

PARC PHOTOVOLTAÏQUE : ENQUETE SUR LE DOSSIER DEPOSE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique est prescrite du 12 septembre au 14 octobre inclus afin de recueillir l'avis du public sur

- la demande de permis de construire en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit Champ de Mayne
- la demande d'autorisation au titre des articles L-214-1 et suivants du code de l'environnement (loi sur l'Eau).

Ces dossiers ont été mis à la disposition des membres du Conseil Municipal.

Après étude des documents présentés, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'autorisation au titre de la loi sur L'Eau.

M. Jérôme TROLLIET s'abstient et indique qu'à la lecture du rapport Charpin « Le 03 Septembre 2009, le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et le Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat ont publié le rapport "CHARPIN". Issu de la mission confiée à l'Inspection Générale des Finances, le rapport dresse un tableau de la filière photovoltaïque française et de l'impact de son développement sur l'économie nationale.

Concernant le segment des centrales au sol, la mission préconise le recours aux appels d'offres, 90% des panneaux photovoltaïque sont fabriqués en chine où le suivi du recyclage n'est pas une priorité. Monsieur le Maire indique qu'il va fournir des éléments de réponse avec notre interlocuteur M. SIVI de la société NOVEO.

De plus M. Jérôme TROLLIET ne voit pas le lien entre le photovoltaïque et la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAUVETERROIS SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des dernières évolutions concernant ce schéma :

« Dans le SDCI proposé par Monsieur le Préfet il est question d'un rapprochement Monségur-La Réole-Auros, d'un rapprochement Sauveterre-Pellegrue, d'un rapprochement Vallon de l'Artolie-CDC de Targon.

Dans un premier temps, la CDC du Réolais a voté pour le projet du Préfet. Mais la CDC de Monségur a voté contre, et la CDC d'Auros aussi. Le Monségurais souhaite plutôt un rapprochement avec Pellegrue et Sauveterre. La CDC d'Auros souhaite plutôt un rapprochement avec Langon.

Les communes de Monségur, St Vivien de Monségur et Roquebrune, souhaitent, elles, aller vers le Réolais.

Pellegrue et Sauveterrois ont voté contre. Le Sauveterrois souhaite rester seul et s'agrandir au "bassin de vie". La CDC de Pellegrue est tiraillée entre St Foy, Monségur, et Duras.

Le Maire de Pellegrue, Conseiller Général du Canton, a dit que s'il n'y avait pas la création d'une grande CDC Pellegrue-Monségur-Sauveterre où toute la CDC et le canton restent unis, Pellegrue partirait vers le Pays Foyen, qui est leur "bassin de vie". Landerrouat a d'ores et déjà délibéré pour rejoindre le Pays Foyen.

La CDC de Targon a voté "contre", tout comme celle du Vallon de l'Artolie. Les deux CDC souhaitant, comme celle de Sauveterre, rester seules et/ou s'agrandir selon leur bassin de vie. Mais la commune de Targon a voté "pour".

Fait nouveau, ces jours-ci, le bureau de la CDC du Réolais a pris position pour rejoindre Auros, Langon et St Macaire. Dans ce sillage, tout le Sud Gironde (Captieux, Grignols, Villandraut, St Symphorien) s'interroge sur l'opportunité de la création d'une grande CDC autour de Langon.

Au Nord, la communauté d'agglomération du Libournais a vu le jour.

Un débat a lieu en ce moment même pour créer une grande CDC autour de St Emilion qui regrouperait les CDC de St Emilion, Lussac et Castillon-Pujols.

Il nous semble que si une grande CDC naît au sud, et que nous avons 2 grandes CDC au nord (1 autour de St Emilion et 1 autour de Libourne)... Nous avons deux scénarii qui s'offrent à nous.

1 - garder 3 CDC en Entre Deux Mers : Targon, Sauveterrois, Pellegrue+Monségur (contraints par la loi)

2 - construire une grande CDC en Entre Deux Mers, avec ces 4 territoires.

Le débat doit être clos avant le 31 décembre, et recueillir une majorité des 2/3 de la CDCI, sinon, c'est le projet de M Le Préfet qui s'appliquera. La prochaine réunion de la CDCI a lieu le 3 novembre.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAUVETERROIS : MODIFICATION DES STATUTS - AMENAGEMENT, NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES BERGES DES COURS D'EAU DU TERRITOIRE – CONSTRUCTION ENTRETIEN ET GESTION D'UN RELAIS DES SERVICES PUBLICS,

Compétences optionnelles

Aménagement nettoyage et entretien des berges des cours d'eau du territoire (uniformiser l'entretien des berges au niveau de toutes les communes)

Action sociale

Construction, entretien et gestion d'un Relais des Services Publics.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE : REFERENT

En France le **schéma de cohérence territoriale** ou **SCOT** est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire qui vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé. Il a été instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000¹. Le code de l'urbanisme fixe le régime des SCOT aux articles L.121-1 et suivants.

La loi portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle II² du 12 juillet 2010 renforce les objectifs des SCOT (ainsi que des Plan local d'urbanisme (PLU) et cartes communales) : ces plans, cartes et schémas doivent ainsi contribuer à réduire la consommation d'espace (lutter contre la périurbanisation), préserver les espaces affectés aux activités agricoles ou forestières, à équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, diminuer

(et non plus seulement maîtriser) les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, notamment via la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer un référent pour participer aux travaux du SCOT, celui-ci a été désigné délégué suppléant dans le cadre de la communauté de communes. Il y a donc lieu de nommer une autre personne au niveau communal.

M. Gilles FRAIS est nommé élu référent au sein du SCOT.

AGENCE POSTALE COMMUNALE : CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION,

Monsieur le Maire donne lecture de la convention relative à l'organisation de l'APC, établissant les conditions dans lesquelles certains services de la Poste sont proposés en partenariat avec les communes ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES A PARIS FIN NOVEMBRE

Le 94 ème congrès des Maires aura lieu à Paris les 22-23 et 24 novembre 2011 et aura pour thème général « Le Maire, l'intérêt général et les citoyens. » Au cours de ce congrès les instances de l'Association des Maires de France seront renouvelées.

Monsieur le Maire envisage de participer à cette assemblée et demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent l'accompagner. Deux des trois adjoints vont vérifier leur disponibilité.

Dans le cadre de sa Vice Présidence du développement économique à la communauté de communes du Sauveterrois Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de sa participation au salon Prov'emploi destiné à promouvoir notre territoire et proposer aux entreprises de s'y installer.

REMPLACEMENT TONDEUSE A GAZON,

La tondeuse à gazon que possède la commune a été achetée en 2003, il serait nécessaire d'étudier son remplacement. M. Gilles FRAIS est chargé de contacter différents fournisseurs afin de faire établir des devis.

TERRAIN A BATIR - Laurès

M. Jonathan Cologni recherche un financement pour acheter un terrain sur le site du terrain de tennis.

Le Conseil Communautaire aura lieu à GORNAC le 19/12/2011.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.